

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2026004029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 21 avril 2026
Votes exprimés : 17

Séance du 27 avril 2026

Le 27 avril 2026 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel, sous la Présidence de M. Pierre MADER, Maire,

PRESENTS : MADER Pierre, ROTH Donata, DEVISCOURT Daniel, ROBERT Sophie, MOLINARD Jean-Luc, DUCROS Martine, STEINMANN Pascale, PORTEILLA FOURNIER Dominique, VERNIZEAU Sylvie, BIRNER Michael, AKOUDAD Mohamed, VAN SCHOORS Magali, DRUET Marie-Eve, BROYER Nathalie

PROCURATIONS : DUBOUT Jacques donne procuration à BIRNER Michael, VALENTIN Pierre donne procuration à ROBERT Sophie, HENRY Antoine donne procuration à ROTH Donata

ABSENT : HOLMQUIST Ted

Secrétaire de séance : DEVISCOURT Daniel

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DU MARCHÉ

M. Le Maire informe que suite à des échanges avec les élus, il est proposé de mettre en place un bar éphémère durant les mois de mai et juin, pour commencer, à la Grange à Pont pendant le marché du vendredi. Le bar éphémère sera tenu par les associations Madame Martine DUCROS et Monsieur Jean-Luc MOLINARD assurent la coordination et le suivi.

Afin d'éviter aux associations de demander un arrêté d'autorisation de tenue de buvettes, il est proposé de modifier les horaires du marché et de les fixer de 15h30 à 21h00, au lieu de 15h30 à 19h30.

Une annexe sera ajoutée au règlement actuel du marché local, pour préciser les modalités d'organisation du bar éphémère. L'annexe sera validée lors d'une prochaine commission économie locale, commerce et artisanat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les nouveaux horaires du marché de 15h30 à 21h00 ;
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Pierre MADER



Secrétaire de séance
Daniel DEVISCOURT

Rendu exécutoire
Le 29 avril 2026
Publié
Le 29 avril 2026